



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance  
Direction adjointe autonomie  
Département Accompagnement à la transformation de l'offre médico-sociale

**Avis de classement de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Bretagne relatif à l'appel à projets n° 2024-ARS-01 relatif à la création de 55 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) « Un chez soi d'abord » sur le département du Morbihan**

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne, réunie le 7 novembre 2024 a établi le classement du dossier concernant l'appel à projets n° 2024-ARS-01 (Avis paru au recueil des actes administratifs de la région Bretagne le 27 août 2024).

1 dossier, a été reçu par l'ARS, et a été déclaré recevable et instruit.

La Commission d'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

1<sup>er</sup> GCSMS UCSA 22-56

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne.

L'avis de la Commission d'Information et de Sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et sur le site internet de l'ARS.

Fait à Rennes, le 7 novembre 2024

P/ La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

